



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 26 JANVIER 2023 à 20 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D5 - Médiathèque municipale - Prix du 1er roman**

**Date de convocation :** ..... 20 janvier 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 2

Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés :** ..... 4

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**N° 5 - Médiathèque municipale - Prix du 1<sup>er</sup> roman****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Depuis 2021, la médiathèque municipale organise le Prix du 1<sup>er</sup> roman francophone de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Un groupe de bibliothécaires municipales et de libraires angériens sélectionnent cinq premiers romans francophones récents. Un groupe de lecteurs volontaires de la médiathèque lit ces cinq romans puis les classe par ordre de préférence. L'auteur qui a reçu le plus grand nombre de voix est invité à rencontrer le public à la médiathèque et à recevoir un prix doté par la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Si cet auteur ne peut pas venir recevoir son prix, c'est l'auteur suivant qui est invité.

Cette action est destinée à :

- promouvoir la littérature contemporaine en faisant connaître de nouveaux auteurs ;
- favoriser les échanges entre lecteurs ;
- soutenir la librairie indépendante locale ;
- soutenir les auteurs en dotant le Prix.

La remise du Prix est organisée au cours du premier trimestre 2023.

Le financement par la Ville du Prix du 1<sup>er</sup> roman comprend le coût du transport et l'hébergement de l'auteur, ainsi qu'une somme de 400 € qui lui est versée à titre de Prix.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la prise en charge par la Ville du Prix du 1<sup>er</sup> roman selon les modalités indiquées ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20230126-  
2023\_01\_D5-DE  
AR Sous-préfecture le **27 JAN. 2023**  
Publication dématérialisée le **27 JAN. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.